



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-160
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2024

L'an Deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de juin à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 16

Étaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Anne-Sophie DOUSSE, Patricia NOSAL, Nathalie GARCIA et Messieurs Denis GALLICE, Robert BARNAKIAN qui étaient excusés et avaient donné procuration et Mesdames Laurence TRIGNAN, Michèle CHIARADIA, Déborah MICHEL et Messieurs Daniel LIVON, Jean-Claude AUSTRY, Arnaud MONTAGNAC, Jean-Christophe TRAPY, Jean-François MARZA, absents.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 ENTRE « FIRE CHASER »
ET LA COMMUNE DE CARRY-LE-ROUET**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commune de Carry le Rouet souhaite proposer à ses administrées un partenariat avec l'association « FIRE CHASER » pour sensibiliser le grand public au risque d'incendie s'inscrivant dans l'anticipation des conséquences du changement climatique.

Dans le cadre de ses missions, l'association peut être amenée à récolter, produire et diffuser des informations concernant le niveau du risque, sa réalisation et sa direction. Ces éléments sont par la suite retranscrits selon leur degré de sensibilité.

La convention ci-annexée a pour objet de définir les engagements respectifs de la Commune et de l'Association et de définir les droits et obligations de chacune des parties.

Il est proposé d'adhérer à cette association, pour un montant de 600.00 € pour l'année 2024 et renouvelable.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A la Majorité avec,
17 voix POUR
4 Abstentions : Nathalie GARCIA, Luc RETAIL, Stéphane BURGIO, Virginie JULIEN

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « FIRE CHASER » ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent ;
PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le 26/06/2024
ID : 013-211300215-20240619-DEL2024160-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER**

